

Arrêté municipal REGLEMENTATION PROVISoire DE LA CIRCULATION LORS DE LA MANIFESTATION OCTOBRE ROSE

Le Maire de la commune de DÉMOUVILLE

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les dispositions du Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
Vu l'intérêt général,
Considérant qu'à l'occasion de la manifestation sportive « Octobre Rose » le 15 octobre 2023 à Démouville, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation et les accès de tous les véhicules seront interdits temporairement le dimanche 15/10/2023, de 9h30 à 12h00 dans la commune de Démouville pour permettre le bon déroulement de la course pédestre « Octobre Rose ».

Article 2 : Les habitants de la commune devront prendre toutes dispositions pour éviter de circuler pendant la durée de la course.

Article 3 : La circulation et le stationnement seront interdits place de la Mairie, le dimanche 15 octobre de 7h00 à 13h00 car un village provisoire y sera installé.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Police Urbaine
 - Monsieur le chef du Bureau de Police de Mondeville
 - Monsieur le Maire
 - Madame la Directrice Générale des Services
 - Monsieur le brigadier-chef principal de la Ville de Démouville
 - Monsieur le responsable des Services Techniques de la Ville de Démouville
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera également adressé pour information :

- au SAMU centre 15 – Côte de Nacre
- au Service Départemental d'Incendie et de Secours – services opérationnels
- à Kéolis
- à la Communauté Urbaine Caen la mer (service de collecte : OM/Déchets verts/tri sélectif).

A Démouville, le 03 octobre 2023



Le Maire,

Cédric CASSIGNEUL

